



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or
éducation
nationale



REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Conformément aux articles 3-2 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, **un registre santé et sécurité au travail est tenu à la disposition des usagers de l'école** (élèves, parents, personnels, etc.) qui peuvent y inscrire leurs **observations** et leurs **suggestions** en matière d'**hygiène et de sécurité**.

Pour ce faire, ils peuvent s'adresser au directeur de l'école qui leur fournira un formulaire de signalement.

En cas de difficulté, ils peuvent faire enregistrer leur signalement à l'assistant de prévention de la circonscription dont les coordonnées figurent ci-après :

Rodolphe BALSIMINI
*Inspection de l'Education nationale
circonscription de Semur-en-Auxois
Place du 14 Juillet
21140 Semur-en-Auxois
03 80 97 45 81
sst-circo.semur@ac-dijon.fr*